MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire du mois d'octobre 2026** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **lundi 5 octobre 2026 à 20h00** dans la salle du conseil municipal, localisée au 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Pierre Rivard
Les conseillers-ères	Mme Caroline Gignac, poste *#1* M. François Savard, poste *#2* M. Jacques Perron, *poste #3* M. François Chabot, *poste #4* M. Gino Perron, *poste #5* M. David Charbonneau, *poste #6*
Absence :	Aucune

Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à la séance.

138-10-26 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de M. Gino Perron, conseiller au poste numéro 5, la présente séance d'octobre 2026 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Pierre Rivard, maire. Il est 20h00.

139-10-26 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté avec ajout du point suivant :

- 12.1 Octroi d'une contribution financière au CHSLD de Saint-Marc-des-Carrières

et que le point « Sujets ajoutés séance tenante » demeure ouvert tout au long de la séance.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

140-10-26 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026 a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Jacques Perron et résolu:

QUE soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi n'est requis en lien avec les procès-verbaux adoptés.

RAPPORT DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font état des activités municipales auxquelles ils ont participé au cours du mois précédent.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées par le public relativement au projet de production agricole commerciale de cannabis médical sur le territoire de la Municipalité et quant aux interventions à ce sujet lors de la séance de septembre. Des citoyens demandent à la Municipalité d'intervenir dans ce dossier. Des questions sont également adressées relativement aux compteurs d'eau. Le maire répond aux questions.

141-10-26 **APPROBATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes à payer de septembre 2026 et déposés pour approbation, pour un montant total de 40 600,35 $.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le paiement des dépenses de la liste des comptes à payer autorisée par la résolution 141-10-26 au montant de 40 600,35 $.

_____
Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière

142-10-26 **OCTROI DU CONTRAT DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE OUVERTE POUR LE DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER POUR LES SAISONS 2026-2027, 2027-2028, ET 2028-2029**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien hivernal du réseau routier de Saint-Gilbert est venu à échéance le 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert, à la suite de l'adoption de la résolution N°100-07-26, a procédé à une procédure ouverte via le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), portant le numéro d'avis N° 2026-01 et le numéro de référence SÉAO N°20166597, et ce, pour des travaux de déneigement, de déglaçage et d'entretien hivernal du réseau routier;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 5 octobre 2026, dans le cadre de la procédure ouverte N° 2026-01, référence SÉAO N°20166597;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, le 5 octobre 2026 avant 12h00, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Transport Gilles Tessier	418 907,86 $
Les Entreprises Jacques Julien	379 417,26 $
Excavation William Savard	531 401,89 $

Par conséquent,
Il est proposé par Mme Caroline Gignac et résolu:

QUE le conseil attribue le contrat de service de déneigement, de déglaçage et d'entretien hivernal du réseau routier de la Municipalité de Saint-Gilbert pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 à Les Entreprises Jacques Julien, le plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux, conformément aux documents d'appel d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 379 417,86 $ incluant les taxes;

QUE le tarif par kilomètre pour le tronçon appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable, maintenant défini comme Écoroute d'hiver, est de 10 972,08 $ / km pour 5,195 km et que le tarif pour les rues appartenant à la Municipalité est de 4 930,23 $ / km pour 10,75 km;

QUE le tarif par kilomètre reçu du soumissionnaire permet donc d'établir la répartition annuelle des coûts suivante : 53 000 $ avant taxes assumé par la Municipalité et 57 000 $ avant taxes assumé par le ministère;

QUE soit autorisé le contrat 7186-26-4905 entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Saint-Gilbert pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 au montant total de 59 780 $ incluant la moitié des taxes pour chacune des saisons;

QUE soit transmise au Ministère copie de cette résolution en vue de procéder à la signature de l'entente d'une durée de trois (3) ans et que soit autorisée Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents relatifs à cette entente pour et au nom de la Municipalité.

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire numéro 2 330 443.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

143-10-26 **MODIFICATION AUX HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite revoir les jours et heures d'ouverture du bureau;

Par conséquent,
Il est proposé par Mme Caroline Gignac et résolu:

QUE soient fixés les jours et heures d'ouverture du bureau municipal de la façon suivante :

- Lundi : ……. FERMÉ …….
- Mardi : ……. Sur rendez-vous seulement …….
- Mercredi : ……..…. de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 …….
- Jeudi : ……. de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 …….
- Vendredi : ……. FERMÉ …….

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

144-10-26 **ADOPTION DU BUDGET 2027 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2028-2029 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, Récolo, a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a

adopté, le 17 septembre 2026, ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2027;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice 2027 la quote-part de la Municipalité de Saint-Gilbert aux opérations de Récolo s'élève à 39 524,94 $, comparativement à 31 028,87 $ pour 2026, représentant une augmentation de 27,38 % pour la Municipalité et que le calcul des quotes-parts régionales relatives au service de gestion des boues de fosses septiques révèle un prix moyen par vidange de 220,34 $;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues au Programme triennal d'immobilisations sont respectivement de 6 559 193 $ pour l'année 2027, 2 530 000 $ pour l'année 2028 et 5 778 000 $ pour l'année 2029;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit être adopté par les deux tiers des municipalités constituantes;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gilbert adopte le budget 2027 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo) représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 23 315 724 $, incluant les appropriations de surplus non affectées de 560 832 pour la GMR et de 49 696 $ pour les BFS;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert adopte la quote-part GMR 2027 présentée dans le tableau *Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2027*, établie à 273,90 $ par tonne métrique et qui représente une augmentation du taux de 28,06 %, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert adopte la quote-part BFS 2027 présentée dans le tableau *Quotes-parts 2027 – Boues de fosses septiques*, sachant que ces quotes-parts sont établies sur un prix régional, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant un prix unitaire régional de 220,34 $;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gilbert approuve également le programme triennal des immobilisations 2027- 2029 de 14 867 193 $ adopté le 17 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

145-10-26 **<u>OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché un avis public aux endroits habituels le 15 septembre dernier en vue d'obtenir des soumissions pour le déneigement du stationnement du centre municipal pour la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE le résultat obtenu à la suite de cette demande de soumission est le suivant :

- **Déneigement JD** : …… **3 500 $** (sans taxe applicable)
- **Yvan Gignac Service de déneigement** :…… **4 000 $** (sans taxes applicables)

Par conséquent,
Il est proposé par M. Gino Perron et résolu:

QUE soit octroyé à Déneigement JD le contrat de déneigement du stationnement du centre municipal pour la saison hivernale 2026-2027, selon les conditions détaillées dans l'avis public, au montant de 3 500 $;

QUE soit autorisée Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat de déneigement proposé par Déneigement JD, sur réception des documents requis;

QUE soit autorisé le paiement d'un premier versement lié au contrat de déneigement en date du 1er novembre 2026 au montant de 1 750 $;

QUE soit autorisé le paiement du deuxième versement de 1 750 $ en date du 1er février 2027.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

146-10-26 **OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation de procéder au déneigement des bornes d'incendie de l'ensemble du territoire afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché un avis public aux endroits habituels le 15 septembre dernier en vue d'obtenir des soumissions pour le déneigement des bornes d'incendie de la Municipalité pour la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE le résultat obtenu à la suite de cette demande de soumission est le suivant :

- **Déneigement JD** : ..... **3 200 $** (sans taxe applicable)
- **Yvan Gignac Service de déneigement** ..... **4 000 $** (sans taxes applicables)

Par conséquent,
Il est proposé par M. Jacques Perron et résolu:

QUE soit octroyé à Déneigement JD le contrat de déneigement des bornes d'incendie situées sur le territoire de la Municipalité pour la saison hivernale 2026-2027, selon les conditions détaillées dans l'avis public au montant de 3 200 $;

QUE soit autorisée Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat de déneigement proposé par Déneigement JD, sur réception des documents requis;

QUE soit autorisé le paiement d'un premier versement lié au contrat de déneigement en date du 1er novembre 2026 au montant de 1 600 $;

QUE soit autorisé le paiement du deuxième versement de 1 600 $ en date du 1er février 2027.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

147-10-26 **ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a débuté la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une première version du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été soumise aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2025-2026 via la résolution numéro 56-04-25;

CONSIDÉRANT QU'une année s'est écoulée depuis la dernière résolution et que la MRC de Portneuf a dû procéder à des modifications au texte et aux actions, à la suite des recommandations formulées par le ministère de la Sécurité intérieur (MSI);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a soumis aux 18 municipalités le projet de plan de mise en œuvre accompagné des informations sur l'acheminement des ressources;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) exige que chaque municipalité concernée adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre accompagnant la version révisée du schéma de couverture de risques;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Gino Perron et résolu:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gilbert adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que le plan de mise en œuvre en sécurité incendie 2025-2035;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf afin de donner suite au processus de révision du schéma.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

148-10-26 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CHSLD DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du comité des bénévoles du CHLSD de Saint-Marc-des-Carrières une demande de contribution financière visant à soutenir les activités de divertissement qui y sont organisées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et citoyennes de la Municipalité bénéficient de ces activités, y étant hébergés;

Par conséquent,
Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gilbert accepte la demande de contribution financière et autorise le versement d'une somme de 250 $ à prendre à même le poste budgétaire 2 190 999 nommé « Dons et autres ».

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée.

149-10-26 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE la présente séance ordinaire du mois d'octobre 2026 soit levée. Il est 20H56.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pierre Rivard	Mylène Robitaille
Maire	Directrice générale et Greffière-trésorière